

# Droit de réponse au message publiposté de Joël Gautier et « Élus FFE » du 7 février 2024

*Par les membres bénévoles du Comité Technique ANS FFE et du Comité de Pilotage ANS FFE*

Dans un paragraphe intitulé « *De la transparence dans les financements ANS* », M. Joël Gautier insinue des « *dérives potentielles d'élus* », des « *refus de versement injustifié* » au sein des instances traitant les demandes de subventions ANS.

En usant de techniques rhétoriques bien connues, ce paragraphe met en cause l'honnêteté et l'impartialité des membres bénévoles des comités ANS.

Ce procédé est proprement scandaleux de la part d'un élu au comité directeur de la Fédération.

La demande d'explication, voire d'audit ou de contrôle, est complètement acceptable mais ce n'est nullement le cas dans ce texte polémique.

Nous rappelons ici que la FFE n'est pas le dépositaire des dossiers ANS des clubs ou des organes déconcentrés. C'est auprès de l'ANS que les clubs déposent leurs demandes via le Compte Asso (site public), la FFE n'ayant en charge que l'instruction des dossiers selon une procédure négociée avec l'ANS. La propriété des dossiers reste aux clubs et à l'ANS.

Contrairement à ce qui est sous-entendu, la FFE n'intervient nullement dans le processus de versement. Nous nous étonnons de l'ignorance du processus de gestion de l'ANS par M. Joël Gautier, destinataire des notes de cadrage et autres présentations faites aux membres du comité directeur de la FFE.

S'agissant d'argent public, l'ANS diligente des audits et des contrôles sur les différentes phases du process de gestion des subventions. À ce titre, une vingtaine de clubs de la FFE ont été contactés directement afin de répondre à l'usage de la subvention de la campagne 2020.

Sur le sujet de la transparence, qui ne figure que dans le titre du paragraphe du message de M. Joël Gautier, sa présence plus régulière au comité directeur de la FFE aurait pu lui permettre de prendre connaissance des documents (note d'évaluation, bilan) qui sont présentés pour chaque campagne ANS. La FFE publie depuis 2021 les montants attribués retenus par l'ANS, ainsi que l'évaluation proposée par la FFE. Des visioconférences et des réunions publiques sont proposées lors chaque campagne, mobilisant beaucoup de temps de bénévoles.

Concernant le « *ressenti d'une discrimination* », les comités ANS-FFE sont composés de bénévoles venant de tous horizons et pour certains, de clubs qui ne sont pas notoirement de fervents soutiens de l'équipe fédérale en place.

Dans le cadre du dispositif de gestion des conflits d'intérêt, en accord avec l'ANS, les membres du comité technique ANS-FFE n'évaluent pas les dossiers des structures de leur région d'affiliation, contrairement aux pratiques fédérales avant 2021.

« *La rumeur est la fumée du bruit* » disait Victor Hugo. M. Joël Gautier, votre fonction d'élus au comité directeur mérite mieux que ce texte polémique, vil, démontrant une certaine incompétence du sujet.

Les bénévoles, membres des comités ANS-FFE, attendent au minimum des excuses publiques de votre part, en tant que signataire de ce texte polémique et injurieux, mettant en cause la probité des membres des commissions ANS.

M. Alain Bec  
M. Christian Bleuzen  
Mme Françoise Cwiek Nguyen

M. Michel Léty  
M. Laurent Nouhaud  
M. Pascal Rossi